

Information sur la vidéoprotection et la protection des données personnelles

Afin de prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la ville de Pibrac a mis en place un système de vidéoprotection sur le territoire communal

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, nous vous informons des éléments suivants :

Responsable de traitement :

Ville de Pibrac – esplanade Ste Germaine – 31820 PIBRAC

Finalités du traitement

La Mairie de Pibrac a installé des caméras de vidéoprotection sur la voie publique afin de poursuivre sa mission d'intérêt public d'assurer conformément aux articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure :

- La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords ;
- La sécurité des personnes et des biens, dans des lieux et établissements ouverts au public, lorsque ces lieux et établissements sont particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol

Base légale

Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement. Article 6 (1) f du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD)

Article L.251-2 du Code de la sécurité intérieure, autorisation préfectorale en vigueur.

Durée de conservation des images

Les enregistrements sont conservés pour une durée maximale de 30 jours, sauf en cas de procédure judiciaire nécessitant une prolongation.

Les destinataires des données personnelles

Seules les personnes habilitées (agents assermentés, forces de l'ordre, autorités judiciaires) peuvent accéder aux enregistrements dans le cadre strict de leurs missions.

Chaque opération de consultation, d'extraction et d'effacement de données fait l'objet d'un enregistrement dans le registre spécialement ouvert à cet effet.

Vos droits « informatique et libertés » :

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification et d'effacement.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse suivante : rgpd[at]mairie-pibrac.fr

Afin d'éviter de gêner des enquêtes et des procédures administratives ou judiciaire et d'éviter de nuire à la prévention ou la détection d'infraction pénale, aux enquêtes ou aux poursuites en la matière, les

droits d'accès et d'effacement peuvent faire l'objet de restrictions en application des 2° et 3° du II et du III de l'article 70-21 de loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'Information, aux Fichiers et aux Libertés.

La personne concernée par ces restrictions peut exercer ses droits auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) dans les conditions prévues à l'article 70-22 de la même loi, si vous estimez que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles. (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>)